

ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
Le lundi 18 octobre 2021 à 17 h 45

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. NOMINATION DE PERSONNES RESPONSABLES DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Procès-verbal de la réunion extraordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke, à la salle Les Appalaches du centre communautaire situé au 387, rue Principale, le lundi 18 octobre 2021 à 17 h 45. Sont présents le maire Luc Cayer, les conseillères et conseillers Mélissa Théberge, Sylvain Chabot, Steeves Mathieu, Lucie Gauthier, Daniel Dodier, Mario Carrier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est présidée par le maire Luc Cayer et Anne Turcotte, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente et agit comme secrétaire. Les membres du conseil reconnaissent avoir tous été dûment convoqués conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 17 h 56

Résolution
2021-10-298

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2021-10-299

3. NOMINATION DE PERSONNES RESPONSABLES DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

ATTENDU QUE le poste d'inspecteur municipal en bâtiment et environnement est vacant pour une durée indéterminée;

ATTENDU QUE l'inspecteur est responsable de la surveillance, du contrôle et de l'application des différents règlements d'urbanisme, de l'émission des permis et certificats en découlant et de la délivrance des constats d'infraction lorsque requis;

ATTENDU QUE les demandes d'autorisation et les demandes d'information doivent continuer d'être traitées par la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil peut nommer par résolution un ou plusieurs adjoints pour remplacer temporairement l'inspecteur;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier

DE nommer le consultant en inspection municipale André Rancourt à titre d'inspecteur municipal en bâtiment et environnement et la directrice générale et secrétaire-trésorière Anne Turcotte à titre d'inspectrice adjointe pour accomplir les tâches dévolues à l'inspecteur durant la vacance du poste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen assiste à la séance. Aucune question n'est posée au Conseil.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Sylvain Chabot propose de lever la séance à 18 h 14.

Luc Cayer
Maire

Anne Turcotte
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.

Luc Cayer
Maire